



CONSEIL MUNICIPAL
du jeudi 16 novembre 2023

Responsable de service :
Stéphane DOUCINOT

DÉLIBÉRATION N° 04

Sous la présidence de M. Tony LOISEL, Maire

Présents :

M. Alain MORLIER, Mme Nadine NIVAULT, M. Jonathan COULANDREAU, Mme Estelle QUÉRÉ, M. Pierre CUCHET, M. Camille LAGRANGE, M. Gérard-François BOURNET, Mme Frédérique COSTANTINI, Mme Laetitia BOURDIER, Mme Agnès de BRUYN, Mme Sophie DESPRÈS, M. Thierry LAMBERT, M. Jean LORAND, Mme Rita RIO, M. Dominique GAUDIN, Mme Angéline GLUARD, M. Jean-François RABEAU, M. Olivier CALIX, M. Bertrand ÉLISE, Mme Hélène de SAINT DO, M. Yan GENONET, M. Amaud LATREUILLE, M. Jacques GAREL, Mme Lisa TEIXEIRA,

Absent/s excusé/s représenté/s :

Mme Marie-Christine MILLAUD, (donne procuration à Sophie DESPRES)
Mme Hélène RATA, (donne procuration à Bertrand ELISE)
M. Patrick ROBIN, (donne procuration à Gérard-François BOURNET)

Absente : Mme Laurence BOUVILLE

Secrétaire de séance : Mme Sophie DESPRES

| | |
|---|------------|
| Date de convocation | 09/11/2023 |
| Nombre de membres en exercice | 29 |
| Nombre de membres présents ou ayant donné une procuration | 28 |

4. Règlement de la médiathèque Elsa Triolet

Vu la loi n°2021-1717 du 21 décembre 2021 relative aux bibliothèques et au développement de la lecture publique,

Vu l'article L2121-29 du Code général des collectivités (CGCT), « le conseil municipal règle par ses délibérations les affaires communes »,

Vu l'Article L2544-11 du Code général des collectivités territoriales stipulant que « Le conseil municipal règle, sans préjudice des droits privés fondés sur un titre spécial : 1 - Le mode et les conditions d'usage des institutions et établissements publics de la commune ; (...) »

Considérant qu'un règlement intérieur des usagers de la médiathèque Elsa Triolet d'Aytré est indispensable à son bon fonctionnement car :

- il fixe les engagements entre la municipalité et les usagers bénéficiant du service,
- il informe des modalités pratiques d'inscription et d'utilisation.

Considérant l'avis favorable de la commission « Culture et équipements culturels » en date du 17 octobre 2023,

Ce règlement sera diffusé à la médiathèque et disponible sur aytre.fr

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à :

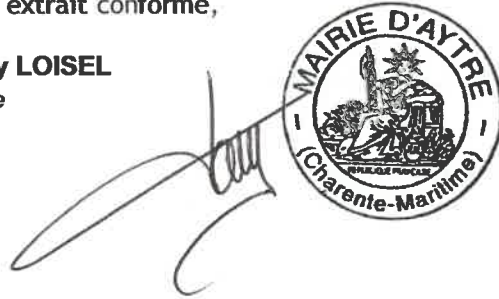
L'unanimité des membres présents et représentés,

Adopte le règlement de la médiathèque Elsa Triolet fixant les conditions d'accès et d'usages de l'équipement

Annexe n°03 : Règlement intérieur de la médiathèque

Pour extrait conforme,

Tony LOISEL
Maire



Sophie DESPRES
Secrétaire de séance